

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

Accusé de réception en préfecture
049-214900458-20160405-DCM2016-27-DE
Date de télétransmission : 07/04/2016
Date de réception préfecture : 07/04/2016

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 05 avril 2016

Convocation du 30/03/2016

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 07/04/2016.

L'an deux mil seize, le cinq avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de avril sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Armelle PONCET, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Thierry MARCHAU, , Christophe GAIGNON, , Nicolas DAVIAUD, Mireille FOURMOND

Absents : Emmanuelle PATURAL, Jean-Baptiste ROTTIER.

Bon pour pouvoir : de Dominique GIRARD à Christophe GAIGNON

DCM 2016-27

Formation BAFD

Le Maire propose de prendre en charge la formation générale BAFD de Mademoiselle Charlene GRIZEAU qui se déroulera en demi-pension sur 2 semaines de 5 jours du 30 mai au 03 juin et du 6 au 10 juin 2016 pour un montant de 570 €.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité des membres présents de prendre en charge la formation générale BAFD de Mademoiselle Charlene GRIZEAU qui se déroulera en demi-pension sur 2 semaines de 5 jours du 30 mai au 03 juin et du 6 au 10 juin 2016 pour un montant de 570 €.

CHARGE Monsieur le Maire de signer et d'effectuer les démarches nécessaires au nom de la commune pour cette formation

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 07/04/2016

Le Maire,
F.STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 07/04/2016
Et de la publication, le 07/04/2016


